

COMMUNE D'OISSERY

PROCES VERBAL

Nbre de conseillers	L'an deux mil dix-neuf, le 03 juin à 20 heures 30,
En exercice : 18	Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie
Présents : 10	en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis
Votants : 14	CHAUVET, Maire.
Date de Convocation	<u>Etaient présents</u> : Mrs Jean-Louis Chauvet, Serge Menu, Jean-
27/05/2019	Louis Ragon, Mmes Bernadette Martinez, Monique Gastellu, Mr
Date d'affichage	Etienne Lorenzo, Mme Delarosière Pascale, Mrs Arnaud Geurts,
27/05/2019	Philippe Lemaître, Fabrice Pouilly.
	<u>Absents excusés représentés</u> : Mr Jean-Marie Torset pouvoir
	donné à Mr Serge Menu ; Mr David Michel pouvoir donné à Mr
	Jean-Louis Ragon ; Mme Katia Bonnefoy pouvoir donné à Mme
	Bernadette Martinez ; Mme Frédérique Fileppi pouvoir donné à
	Mr Arnaud Geurts.
	<u>Absents</u> : Mmes Arielle Montoban, Lorna Georgopoulos, Mrs
	François Vidaud, Joachim Florentin.
	<u>Secrétaire de séance</u> : Mr Philippe Lemaître.

Le Procès-Verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle qu'à chaque conseil municipal, tous les points inscrits à l'ordre du jour sont préalablement débattus et travaillés par les membres du conseil municipal lors des différentes réunions de travail.

Monsieur le Maire transmet en préambule les informations suivantes : depuis le dernier conseil municipal, nombre de naissances : 1, nombre de mariages : 3, nombre de PACS : 0, nombre de décès : 0. Le nombre de demandeurs d'emploi est identique au dernier conseil municipal, soit 106 au 15 mai 2019.

Monsieur le Maire demande aux membres présents d'ajouter un point à l'ordre du jour, lequel est le suivant :

. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association les Poilus d'Oissery.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Formation du Jury Criminel pour l'année 2020.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à la désignation des jurés d'assises pour l'année 2020 laquelle doit être effectuée par tirage au sort sur les listes électorales. Il convient de nommer trois jurés.

Monsieur le Maire fait procéder au tirage au sort par Mr Philippe Lemaître pour le numéro de page et par Mr Arnaud Geurts pour le numéro de ligne ; le résultat désigne les personnes suivantes :

- . Mr Eric Tixier
- . Mme Amandine Bottin épouse Pawlowski
- . Mme Sylvie Duhot épouse Tanguy

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association les Poilus d'Oissery.

Monsieur le Maire expose que l'association les Poilus d'Oissery, sollicite une aide financière pour les actions menées sur la commune qui sont : recueil d'animaux errants, soin et protection d'animaux en détresse, placement et mise en adoption d'animaux abandonnés. Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association les Poilus d'Oissery d'un montant de 300 euros (trois cents euros).

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Demande de subvention au département de Seine-et-Marne dans le cadre du CID.

Monsieur le Maire expose que par délibération n° 18-16 du conseil municipal en date du 9 avril 2018 la Commune d'Oissery avait élaboré son programme d'actions dans le cadre des projets de CID.

Par délibération n° 18-47 du conseil municipal en date du 03 décembre 2018 la Commune d'Oissery a modifié son programme d'actions en retirant l'aménagement de sécurité sur piste cyclable et cheminement piéton d'accès au collège Jean des Barres, rue de la Râperie pour le remplacer par le dossier de projet de construction d'un nouvel accueil de loisirs.

Vu le calendrier prévisionnel de réalisation des travaux, il convient d'inscrire uniquement l'aménagement intérieur du nouvel accueil de loisirs sans hébergement et par conséquent de modifier le programme d'actions de la façon suivante :

Intitulé du projet	Calendrier prévisionnel	Coût estimé H.T.	Subvention demandée	%	Autres financements
Aménagement intérieur du nouvel Accueil de Loisirs sans Hébergement	2019	152.374,89 €	59.730,95 €	39.20 %	0 %
Réfection d'une allée piétonne et plateforme de jeux pour enfants sur le parc de jeux « Les Petits Ragondins »	2018	47.546,50 €	19.018,60 €	40 %	0 %
Installation de caméras de vidéo-surveillance	2019	103.631,50 €	41.452,60 €	40 %	0 %
TOTAL			120.202,15 €		

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité

Aide au transport des étudiants.

Monsieur le Maire expose que par délibération n° 09/28 du conseil municipal en date du 08 juin 2009 il avait été décidé de prendre en charge une partie du coût de la carte de transport de type ImagineR, des étudiants titulaires d'un baccalauréat poursuivant leurs études en formation initiale et non en alternance, ces derniers étant rémunérés et/ou ayant une prise en charge partielle de leur carte de transport par leur employeur. A ce jour, le montant de la prise en charge par la collectivité est d'un montant de 52,50 € ; il est proposé

de revoir le tarif à la hausse et de rembourser un montant de 75 € (soixante quinze euros) à compter de la rentrée universitaire 2019/2020.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité

Tarif du portage de repas à domicile.

Monsieur le Maire expose que par délibération n° 13-28 du conseil municipal en date du 03 juin 2013, il a été fixé le tarif à facturer pour le portage de repas à domicile à la somme de 5 euros (cinq euros). Il est proposé de revoir le tarif à la baisse en appliquant le même tarif appliqué à un repas de cantine, soit à la somme de 4,05 € (quatre euros cinq centimes) à compter du 1^{er} juillet 2019.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité

Décision modificative.

Monsieur Serge Menu expose que dans le cadre de la construction du centre de loisirs sans hébergement il a été inscrit au budget communal à l'article 1641 en section de recettes d'investissement un montant de 511.425,35 € (cinq cent onze mille quatre cent vingt cinq euros trente cinq centimes). Par délibération n° 19-18 du conseil municipal en date du 06 mai 2019 il a été décidé de recourir à deux emprunts pour le financement de ce projet, un prêt à moyen terme d'un montant de 645.000 € (six cent quarante cinq mille euros) sur une durée de 25 ans et un second prêt en avance de TVA et subventions d'un montant de 300.000 € (trois cents mille euros) sur une durée de 36 mois, soit un montant total de 945.000 € (neuf cent quarante cinq mille euros). Par conséquent il est nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires en recettes et en dépense d'investissement sur le budget communal de l'exercice 2019 de la façon suivante :

Section d'investissement

Recettes – article 1641	433.574,65 €
Dépenses – opération 15 – article 2313	433.574,65 €

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité

Questions diverses.

. Travaux :

Monsieur Philippe Lemaitre Conseiller Municipal, demande si une date est prévue pour les travaux de réfection de la route de Saint-Soupplets ?

Monsieur le Maire répond que les travaux de réfection des routes de Saint-Soupplets et d'Ognes sont prévus pour la semaine 26.

. Associations :

Madame Bernadette Martinez Adjoint au Maire, informe que l'association les Petites Mains a organisé une très belle exposition les 1^{er} et 2 juin dernier à la maison des Associations.

Monsieur Jean-Louis Ragon Adjoint au Maire, félicite l'association Danse Cabaret pour son spectacle qui s'est déroulé samedi soir.

. Date à retenir :

Monsieur Etienne Lorenzo Conseiller Municipal, informe que la fête communale se déroulera le samedi 22 juin prochain de 10h00 à 18h30 sur le stade.

Il y sera proposé des structures gonflables pour enfants et adultes (football, basket et sumo...) ainsi qu'un stand de maquillage.

Le feu de la Saint-Jean se déroulera vers 22h30 et le feu d'artifice sera tiré vers 23h00.

Il précise que toutes les activités et festivités sont gratuites et offertes par la municipalité, et il vous invite à venir nombreux.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si des questions sont à apporter à l'ordre du jour. La réponse est négative.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le prochain conseil municipal se déroulera le lundi 1^{er} Juillet à 20 heures 30 précédé d'une réunion de travail à 19 heures 30.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 00.